

3 janvier 2022

Rapports de majorité et de minorité de la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion du 16 janvier 2020 de M^{mes} et M. Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Morten Gisselbaek, Delphine Wuest, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer et Christina Kitsos: «Pour des produits d'hygiène menstruelle à disposition du personnel communal».

A. Rapport de majorité de M^{me} Fabienne Beaud.

Cette motion a été renvoyée à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse (CCSJ) lors de la séance plénière du 7 octobre 2020. La commission s'est réunie les 12 novembre 2020, 29 avril, 6 et 27 mai 2021 sous la présidence de M. Didier Lyon, et le 14 octobre 2021 sous la présidence de M^{me} Nadine Béné. Les notes de séances ont été prises par M. Nohlan Rosset et M^{me} Camelia Benelkaid que la rapporteuse remercie pour la qualité de leurs travaux.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les produits hygiéniques sont un besoin fondamental pour les femmes, mais aussi pour toute personne trans ou intersexe ayant des règles;
- que les produits hygiéniques devraient être accessibles dans toutes les institutions de la Ville (institutions administratives, sportives et culturelles) et pas seulement dans les infirmeries des piscines comme c'est déjà le cas;
- que les règles sont encore tabou et que la question des règles et de la charge induite ne sont pas que personnelles, mais concernent l'ensemble de la société, y compris sur le lieu de travail;
- que l'égalité au travail passe nécessairement par un environnement de travail favorable, qui prend en compte les besoins fondamentaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de mettre librement à disposition du personnel des produits d'hygiène menstruelle, tels que serviettes et tampons;
- d'évaluer la possibilité de faire de même à destination du public accédant aux locaux municipaux.

Séance du 12 novembre 2020

Audition de M^{me} Annick Ecuyer, motionnaire

M^{me} Ecuyer explique que les produits d'hygiène menstruelle sont indispensables et constituent un coût certain pour certaines femmes précaires ou pauvres (c'est pour cela que des actions sont menées, dont des distributions). Par ailleurs, ils sont parfois nécessaires à des moments imprévisibles pour des femmes jeunes, proches de la ménopause ou qui sont en situation de variation hormonale. Actuellement, il est normal pour les employeurs de fournir du papier toilette car cela répond à un besoin fondamental, mais la question des règles n'est pas intégrée ou prise en compte comme un besoin fondamental qui devrait aussi être pris en charge par les employeurs. Quelqu'un qui n'y a pas accès dans le cadre professionnel doit trouver des solutions alternatives qui peuvent engendrer des situations qui ne sont pas idéales comme l'usage de papier toilette. On parle ici de la question des différences hommes-femmes, des différences de revenu, des questions d'égalité en pratique et pas seulement dans la loi. La question des règles est peu prise en compte en matière d'égalité alors qu'elle touche principalement les femmes. Le coût des règles est estimé à 6500 francs au cours d'une vie, ce qui peut paraître minime pour des personnes aux revenus corrects, mais cela devient plus important s'il faut choisir entre se nourrir et l'hygiène menstruelle. Des démarches dans ce sens ont été entreprises aux niveaux fédéral et cantonal. Plan-les-Ouates a fait une proposition allant dans le même sens pour les employés et les usagers de l'administration communale. La motion propose que la Ville, en tant qu'employeur, prévienne de mettre à disposition des usagers et du personnel des produits d'hygiène menstruelle. Ce ne sont pas des propositions nouvelles, elles se font dans beaucoup d'espaces différents et vont dans le sens d'une égalité juste qui prenne en compte les besoins fondamentaux et les problématiques de précarité.

Questions des commissaires

Une commissaire demande si M^{me} Ecuyer a connaissance de l'évolution des mentalités au Conseil administratif auprès de l'Agenda 21 et du département de M^{me} Kitsos sur ce sujet.

M^{me} Ecuyer répond ne pas avoir eu de nouvelles informations à ce sujet. La proposition a été déposée avant le changement du Conseil administratif et elle n'a pas reçu d'écho sur la position du nouveau Conseil administratif. Elle sait aussi que le projet au Canton est passé en commission et est actuellement à l'ordre du jour (M 2582-A).

Ladite commissaire demande quel conseiller administratif est en charge des ressources humaines (RH).

Le président répond que c'est M. Gomez.

Une commissaire demande d'inscrire au procès-verbal si M^{me} Ecuyer mentionnait que le personnel de la Ville n'était pas assez rémunéré pour assumer les coûts d'hygiène menstruelle. Elle demande à recevoir une copie de l'enregistrement de la séance.

M^{me} Ecuyer ne s'est pas exprimée sur les revenus des employés de la Ville. Le fichier audio étant trop conséquent, il n'a pas pu être envoyé à la commissaire.

Une commissaire aimerait savoir comment M^{me} Ecuyer envisage que la Ville contribue à mettre à disposition ce matériel pour les femmes ou les usagères.

M^{me} Ecuyer répond qu'aux Bains des Pâquis, la Ville met à disposition des produits d'hygiène féminine bios dans un distributeur. Elle estime qu'il devrait s'agir de quelque chose à libre disposition dans un espace dédié comme l'entrée des toilettes.

Ladite commissaire demande si cela devrait être gratuit.

M^{me} Ecuyer répond que oui.

Une commissaire se demande si le fait que ces produits soient disponibles dans une boîte à pharmacie ne suffirait pas. Elle demande aussi si la Ville serait pionnière en la matière.

M^{me} Ecuyer répond qu'elle sait que des projets de demande de le faire de manière systématique ont été lancés. Un projet cantonal n'a pas encore été voté mais est en discussion. Le problème est lié à l'accessibilité, l'armoire à pharmacie est une solution d'urgence, mais les toilettes paraissent être une solution plus logique et pérenne. Le but est de considérer cela comme une prise en charge normale.

Une commissaire explique qu'énormément de pays mettent à disposition du matériel d'hygiène féminine dans tous les espaces publics. Des chiffres arrivent de la part de médecins concernant des infections liées à l'usage de papier toilette. Le distributeur peut être traité de manière simple comme une boîte sous l'évier. La seule chose contraignante est l'approvisionnement régulier. C'est une question de santé publique et un moyen de régler quelque chose qui semble évident à toutes les femmes partout dans le monde. Enfin, cette problématique est aussi un frein professionnel pour les femmes et la mise à disposition systématique de matériel d'hygiène féminine en est une réponse adéquate.

M^{me} Ecuyer ajoute que quand elle parle de gratuité, elle veut dire à charge de l'employeur ou de la collectivité. C'est un besoin commun, il ne touche pas que les femmes et le problème est réel. Cela diminue aussi le risque de garder des tampons trop longtemps et les problèmes de santé liés. Ce dispositif devrait figurer dans les frais de base de tout lieu où l'on emploie des personnes. La Ville

peut faire quelque chose dans ce sens. Enfin, elle précise que les personnes trans et intersexes souffrent aussi de ces problèmes.

Un commissaire constate que le problème est global et demande pourquoi M^{me} Ecuyer n'est pas allée plus loin dans les invites en intégrant la politique de précarité menstruelle dans l'ensemble des prestations et des politiques de la Ville, à savoir les contrats de prestation avec les associations, les restaurants, les bars, etc. Afin de créer un automatisme.

M^{me} Ecuyer répond que c'est une chose qui devrait se faire, mais au moment où elle a rédigé le texte, elle n'a pas eu de soutiens. Les premières questions posées étaient celles des coûts, puis celles du risque que quelqu'un prenne trop de tampons, etc. C'est une motion qui s'adresse au Conseil administratif en tant qu'employeur qui pourrait certes viser à des changements structurels. L'idée de base est que la Ville, en tant qu'employeur qui défend l'égalité et l'équité, agisse déjà à ce niveau. Un projet plus important serait souhaitable. Dans ce cas, il s'agit d'une proposition concrète complémentaire à celle des Verts.

Une commissaire peut comprendre la motion des Verts qui touchait les personnes sans abri, mais elle ne comprend pas comment M^{me} Ecuyer peut dire que le personnel de la Ville a besoin qu'on lui mette à disposition des serviettes et des tampons en tenant compte des grilles salariales du personnel. Elle est certaine qu'en réalisant cette proposition, la population féminine va dévaluer les stocks. Elle estime que les femmes ont demandé l'égalité de traitement et cela va à l'encontre de cette demande.

M^{me} Ecuyer répond que c'est un besoin indispensable dans le contexte du travail. Dans ce cadre il est possible que des femmes veuillent piller les réserves de tampons, mais elle ne comprend pas cette inquiétude car si elles se précipitent c'est qu'elles en ont besoin. C'est un besoin fondamental qui touche une partie conséquente de la population auquel les employeurs ont la responsabilité de répondre.

Une commissaire demande si M^{me} Ecuyer a évalué les coûts engendrés pour la Ville.

M^{me} Ecuyer répond que non.

Une commissaire estime que les questions d'égalité sont importantes sur la question des règles. Les urgences biologiques des hommes sont entièrement prises en compte par leurs employeurs, les besoins des femmes devraient donc entièrement être pris en compte aussi. Il est question de répondre à ce besoin de manière restreinte et peu coûteuse, mais en prenant en compte les besoins fondamentaux de la femme sur son lieu de travail. Par ailleurs, ne pas répondre à ces besoins peut engendrer de graves conséquences sanitaires qui devront être prises en charge par la collectivité à des coûts bien plus élevés que ceux des produits

d'hygiène féminine. En outre, les employées à temps partiel n'ont pas forcément de gros salaires à la Ville. Enfin, elle pense qu'il faut demander à M. Gomez de faire chiffrer ce que cela coûterait afin d'avoir une base pour les prévisions avant de prendre quelque décision que ce soit.

Une commissaire demande si l'on va mettre à disposition des protections pour les hommes qui peuvent aussi avoir des problèmes de pertes.

M^{me} Ecuyer répond que ce ne sont pas des questions qui concernent la majorité de la population masculine. Par ailleurs, cette problématique répond à des questions liées à certaines populations masculines qui souffrent de ces mêmes problèmes mais qui ne sont pas considérées comme femmes. Les situations sont concrètes et récurrentes pour une majorité de femmes, la considération de la commissaire ne concerne qu'une minorité d'hommes qui souffrent de problèmes médicaux.

Une commissaire précise que les fuites chez les hommes sont des problèmes médicaux et pas des urgences biologiques naturelles qui doivent être traitées de manière adéquate dans un environnement de travail sain.

M^{me} Ecuyer ajoute que prendre en compte les besoins des employés est un avantage et pas uniquement un coût.

Discussion et votes

Un commissaire propose d'auditionner M. Gomez en sa qualité de conseiller administratif responsable du personnel et de M^{me} Bertola-Garrido, directrice des RH.

Une commissaire propose l'audition de M^{me} Kitsos et M^{me} Widmer pour un point de vue sur les écoles et leur gestion des premières règles.

Une commissaire propose la discussion et le vote immédiat.

La commission vote l'audition de M. Gomez et M^{me} Bertola-Garrido.

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), l'audition est acceptée.

La commission vote l'audition de M^{mes} Kitsos et Widmer.

Par 7 oui (4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 MCG) et 1 abstention (UDC), l'audition est acceptée.

Une commissaire propose l'audition du Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) et des infirmeries.

La commission vote l'audition de M^{me} Torracinta et d'un-e responsable des infirmeries.

Par 8 oui (4 S, 3 Ve, 1 MCG) contre 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC), l'audition est acceptée.

Séance du 29 avril 2021

Audition de M. Alfonso Gomez, conseiller administratif en charge du département des finances, de l'environnement et du logement (DFEL), accompagné de M^{me} Chiara Barberis, cheffe du Service Agenda 21 (A21), et de M^{me} Héloïse Roman, chargée de projet au A21

M. Gomez commence par dire que c'est une problématique qui a pris une certaine ampleur depuis quelques semaines ou quelques mois car elle concerne les femmes et leur combat pour l'égalité. Cela s'inscrit dans le droit de la dignité et de la non-discrimination pour la promotion de l'égalité de genre. L'objectif du département serait de se concentrer sur des projets pilotes surtout concernant la précarité de la jeunesse dans des lieux d'accueil comme les maisons de quartier ou les bibliothèques. Il s'agirait dans un deuxième temps d'universaliser cette problématique dans les restaurants ou au sein des entreprises et administrations.

M^{me} Barberis explique qu'ils ont commencé à travailler tout début mars afin d'obtenir une vision exhaustive du paysage car c'est loin d'être aussi simple qu'il y paraît puisque l'enjeu de l'Agenda 21 est de satisfaire à la fois les enjeux de l'égalité et les besoins importants de la population tout en prenant en compte les questions environnementales.

M^{me} Roman a contacté une vingtaine de personnes dans le réseau, que ce soit des associations féminines, féministes, des spécialistes de la précarité et autres afin de savoir ce qui se faisait à différents niveaux à Genève. Il n'y a malheureusement pas de données sur la précarité menstruelle à Genève mais une enquête a été réalisée en Angleterre, montrant qu'une fille sur sept avait des difficultés à se procurer des produits menstruels et qu'une sur dix n'y avait pas accès. Il est aussi à savoir que le coût des règles s'élève à environ 4500 francs en moyenne dans une vie et que les protections menstruelles ne font pas partie de la liste des produits essentiels au niveau fédéral, donc elles sont taxées à hauteur de 7,7% contrairement à la litière pour chat qui fait partie des produits essentiels.

Il y a en ce moment un projet de révision de la loi mais on ne sait toujours pas si un changement s'opérera.

Au niveau du Grand Conseil, la proposition de motion M 2582 a été déposée aussi en 2019 avec un rapport de commission qui a été réalisé mais qui n'est toujours pas passé en plénière, donc ça a été reporté plusieurs fois, cependant

il y a de multiples autres motions qui ont été déposées dans d'autres cantons et communes de Suisse romande et qui ont été acceptées, refusées ou partiellement acceptées.

Il faut savoir qu'il y a différentes catégories de produits:

- Les produits classiques qui sont les serviettes hygiéniques ou tampons qui sont des produits jetables. Ces dernières années il y a des offres de produits bio jetables qui ont été développées au niveau des serviettes et des tampons mais aussi toute une série de produits réutilisables ou lavables qui ont l'avantage d'être environnementalement plus intéressants que les produits jetables comme les serviettes lavables, les culottes menstruelles, la coupe menstruelle ou encore les éponges. Chacun de ces produits présente des avantages et des inconvénients car il est évident que les produits type serviette ou tampon sont jetables et non bio et ont en général un coût qui est moins élevé. Ils ont en revanche des contraintes environnementales et de santé non négligeables.
- Les produits réutilisables et lavables présentent, quant à eux, un avantage en termes d'environnement et de santé mais ont par contre un coût plus important en termes d'investissement premier même s'ils reviennent moins cher sur le long terme. Il est aussi à noter que les personnes menstruées n'utilisent pas la même protection tout au long de leur vie mais en fonction des contextes ou étapes de leur vie, des moments de la journée ou de leur âge. Les différents paramètres peuvent donc varier dans l'usage de ces produits et c'est aussi un élément important à prendre en compte.

Enjeux stratégiques et politiques

- L'accessibilité: la précarité menstruelle touche plus précisément un certain public comme les jeunes, très jeunes, les femmes sans domicile fixe ou encore les femmes migrantes pour des questions de coût ou d'accès à l'information.
- La sensibilisation et l'éducation: il y a dans ce sens la question du tabou des règles et du manque de connaissances sur ces enjeux-là de la part des personnes concernées mais aussi de l'entourage, d'où la question de la connaissance de son corps et puis de comment travailler aussi ces enjeux de sensibilisation d'accès à l'information pour briser ce tabou des règles et puis permettre une meilleure accessibilité à l'information et au libre choix.
- L'autonomie: on entend par autonomie le libre choix du produit utilisé et la flexibilité de cette utilisation car les personnes instruites doivent pouvoir disposer du libre choix et de la libre autonomie sur leur propre corps. C'est donc important à prendre en compte au moment de penser à des solutions pour éviter soit d'exercer une pression sur ces personnes-là, soit de penser à des solutions qui finalement pourraient être un peu paternalistes ou condescendantes.

- La santé: certains produits ont des effets toxiques ou dangereux pour la santé, notamment les serviettes et tampons qui sont non bio mais il y a aussi des risques qui sont associés à la mauvaise utilisation de certains produits. Il y a par exemple des produits qui ne sont pas adaptés à certains contextes, par exemple la coupe menstruelle où il faut pouvoir avoir accès à un point d'eau.
- L'environnement: il y a à cet effet des alternatives qui sont plus écologiques mais pas forcément adaptées à tous les publics.
- Inclusion: cela est en lien avec les questions d'aménagement et l'accessibilité d'utilisation de certains produits pour savoir où aménager ce type de distributeur.

Initiatives

- Les boîtes à règles.
- Les lieux d'accueil d'urgence distribuent des produits menstruels aussi à la demande des personnes SDF ou précaires bien que ce soit difficile de pouvoir demander.
- Collecte de produits menstruels ou création de cagnottes.
- Les distributeurs dans les toilettes.
- La Ville de Montréal a créé une subvention d'une partie du coût à l'achat de produits réutilisables.

Axes

L'enjeu pour eux serait de développer un dispositif qui prenne en compte la complexité des enjeux mentionnés avec quatre axes de réflexion:

1. Développer une action spécifique pour les publics les plus à risque de précarité menstruelle comme les personnes précaires, SDF ou encore les jeunes.
2. Développer un système de subvention à la personne qui permettrait de soutenir l'achat de produits menstruels réutilisables.
3. Le volet de médiatisation ou de sensibilisation afin de travailler avec le grand public, les femmes, les jeunes femmes ou des professionnels sur des formats d'animation pour sensibiliser à la question du tabou des règles.
4. Agir sur le cadre politique et normatif afin d'influer sur les positionnements qui peuvent exister au niveau national.

Questions des commissaires

Le président demande s'ils ont estimé un coût total.

M^{me} Roman répond qu'une société jurassienne a créé des distributeurs locaux pour un coût de 2250 francs par mois pour 100 distributeurs de 36 serviettes par distributeur mais cela reviendrait à 55 000 francs par mois si les distributeurs contenaient tampons et serviettes.

Un commissaire demande quel projet ils choisiraient.

M. Gomez répond qu'ils pencheraient vers la première option pour commencer, c'est-à-dire uniquement des serviettes.

Une commissaire remarque que la première invite concernant les lieux de travail répond à une notion d'urgence car il faut que les femmes puissent trouver ce dont elles ont besoin au travail. Elle pense donc qu'il ne faudrait pas rejeter la première invite car elle la considère comme essentielle dans le but que toutes les urgences masculines ou féminines soient prises en considération.

M^{me} Barberis est d'accord mais pense qu'il y a d'autres urgences qui sont à prioriser comme la situation Covid. Il leur a paru donc beaucoup plus acceptable de mettre en premier lieu la question de la précarité menstruelle avant de doter l'administration dont la majorité des gens sont salariés.

M. Gomez ajoute que c'est un choix pour l'instant et que l'universalisation de la problématique ne fait que démarrer.

Un commissaire demande s'ils ont eu connaissance d'abus concernant les stocks.

M^{me} Roman répond qu'ils n'ont pas reçu de mauvais retour car cette initiative citoyenne est de nature solidaire.

Un commissaire demande si les écoles primaires seraient aussi concernées.

M^{me} Roman répond que cela serait envisageable car la seule manière pour la Ville d'intervenir serait au niveau des écoles primaires qui sont gérées par le Service des écoles. Il y a de très jeunes filles qui ont leurs règles et elles sont forcément plus concernées par la précarité ou la rareté.

Une commissaire ajoute que les personnes dans le besoin peuvent essayer de stocker en venant une première fois mais elles se rendent vite compte que le stock est suffisant et toujours à disposition lorsqu'elles reviennent les fois d'après. Ensuite concernant les axes communaux sur lesquels il serait possible de travailler, il n'est pas possible d'imposer aux écoles d'avoir ces produits mais le Conseil peut essayer d'atteindre les écoles par le moyen du Groupement intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) avec une mise à disposition de ces produits dans les activités parascolaires.

Séance du 6 mai 2021

Audition de M^{me} Natalie Farpour-Lambert, médecin-chef de service du Service de santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ), Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP)

M^{me} Farpour-Lambert se présente et suggère de commencer par les questions.

Une commissaire demande si dans son activité de médecin elle a rencontré des femmes qui ont souffert ou souffrent de précarité en matière d'hygiène menstruelle.

M^{me} Farpour-Lambert répond que chez les jeunes filles on rencontre fréquemment cette problématique de précarité. Il y a depuis plusieurs années des produits d'hygiène menstruelle dans les infirmeries des établissements scolaires et des centres de formation. Cela répond à la fois à l'urgence si les jeunes filles n'ont pas de produits à disposition ou si elles souffrent de précarité. Elle remarque que la démarche peut générer un malaise, le sujet étant délicat et sachant qu'il faut demander soit à l'infirmerie, soit au secrétariat, soit aux enseignants. Il est clair que ces produits sont onéreux, c'est pour cela que des pays européens ont déjà lancé ce mouvement très tôt comme l'Ecosse. En tant que professionnelle de la santé, elle trouve que la démarche de la motion est bonne et répond à des problématiques réelles. Elle précise que quelqu'un qui n'aurait pas les moyens d'accéder à ces produits aurait tendance à les changer moins souvent au risque d'une infection qui peut causer un choc toxique potentiellement mortel.

Le président remarque que le texte de la motion souhaite doter toutes les institutions administratives, sportives et culturelles de la Ville. Il demande si un système similaire à ce qui se fait dans les écoles doit être envisagé dans ce cadre.

M^{me} Farpour-Lambert explique que l'accès à ces produits est essentiel et nécessaire bien qu'ennuyeux. En favoriser l'offre, l'accès et l'équité est donc nécessaire.

Le président demande ce que cela représente en termes de coûts pour les écoles et si c'est une grande demande.

M^{me} Farpour-Lambert répond qu'elle n'a pas les chiffres mais qu'ils ne sont pas énormes comme la demande bien qu'elle existe. Elle précise que les règles commencent normalement autour de l'âge de 10 ans, voire un peu plus tôt. Elle a fait un tour des infirmeries pour avoir une vue d'ensemble de la demande qui s'avère finalement assez peu élevée.

Le président demande si l'accès passe forcément par les infirmeries dans les écoles ou si des distributeurs existent.

M^{me} Farpour-Lambert répond que oui. Il n'y a pas de distributeurs à Genève à sa connaissance; pour estimer le besoin et le coût il faudrait se baser sur des travaux

menés notamment par le Canton du Jura et des pays voisins qui l'ont déjà fait. Elle ajoute que si les produits sont mis à disposition gratuitement dans les toilettes, il se peut que des personnes en profitent, c'est pourquoi des systèmes de cartes ou de distributeurs à jetons ont été mis en place ailleurs.

Un commissaire remarque qu'il y a possibilité de trouver du matériel de premiers soins dans les établissements publics sur demande à un secrétariat par exemple. Il demande s'il faut préconiser une boîte à disposition dans les WC comme pour le papier hygiénique ou plutôt que cela soit disponible sur demande au secrétariat.

M^{me} Farpour-Lambert répond en tant que femme que ce besoin apparaît toujours dans un mauvais moment et que demander peut être gênant. Selon elle il serait préférable qu'ils soient disponibles aux toilettes. Elle répète qu'un système de jetons peut être mis en place dans les écoles ou dans les milieux du sport où les besoins sont immédiats. Des systèmes dont on peut s'inspirer ont déjà été étudiés et mis en place ailleurs.

Une commissaire explique que le coût de l'hygiène menstruelle pouvait atteindre 4500 francs par an pour une femme. Dans ce cas, on n'a jamais demandé aux femmes comment elles payaient cela alors que lorsqu'on parle d'un service public, on parle de coûts. Elle demande s'il faudrait ouvrir cette motion à un nombre plus important de services publics pour que les femmes soient enfin confortables quand elles sont en difficulté.

M^{me} Farpour-Lambert répond que c'est un sujet tabou dont on parle peu. Beaucoup d'éducation a lieu dans les écoles pour dédramatiser la problématique et apprendre aux jeunes hommes ce que c'est aussi afin de le déstigmatiser. C'est un besoin essentiel qui va au-delà de cette motion et il faut se demander si la Ville ou le Canton doivent soutenir toutes les femmes dans la tranche d'âge où elles en auraient besoin par un subside par exemple.

Une commissaire demande si, en tant que pédiatre ou dans ses autres fonctions, elle pourrait faire des demandes pour que le taux de TVA pour les produits d'hygiène menstruelle qui est actuellement celui d'un produit de luxe puisse passer à celui d'un produit de première nécessité. Elle demande aussi si elle verrait d'un bon œil le fait que le Conseil municipal fasse une demande du même type même sur un mode déclamatoire.

M^{me} Farpour-Lambert répond que cette question est intéressante. Au niveau du Canton il n'y a pas de marge de manœuvre sur la TVA qui est du ressort de la Confédération. Si Genève se mobilisait pour faire passer ce message, ce serait un moyen de faire diminuer les coûts des produits d'hygiène menstruelle de la façon la plus simple. Genève est une Ville exemplaire dans beaucoup de domaines et pourrait avoir un certain leadership au niveau cantonal et suisse.

Le président demande si dans les écoles, les produits ne sont gratuits que pour les élèves.

M^{me} Farpour-Lambert répond que oui. Les enseignantes doivent payer leurs produits en règle générale. C'est SSEJ qui fournit les infirmeries sur son budget.

Une commissaire demande quel est son avis sur la coupe menstruelle et les autres moyens alternatifs ainsi que sur leur usage. Elle remarque qu'une allocation pourrait être versée pour l'achat d'un produit plus durable (culotte menstruelle par exemple) plutôt qu'une distribution de produits jetables pour celles qui en ont besoin.

M^{me} Farpour-Lambert répond que la culotte menstruelle pourrait être quelque chose d'intéressant mais cela coûte cher actuellement (entre 25 et 50 francs la pièce). Il n'y a cependant pas encore assez de recul mais la question est investiguée autant sur la réduction des coûts que sur l'impact environnemental. Il faut néanmoins s'assurer que cela ne représente pas de risque en termes infectieux car il y a peu de recul. Elle pense enfin que cette approche pourrait être intéressante d'un point de vue environnemental. Elle précise enfin que la culotte menstruelle émane du secteur commercial et pas d'évidences scientifiques, que son utilisation est très récente et qu'il faudra du recul pour définir si son usage ne représente pas de risques sanitaires et des avantages environnementaux et budgétaires.

Une commissaire estime que la motion pourrait être transformée dans le sens d'une allocation ou de bons d'achat offerts aux personnes qui en ont besoin pour acheter des culottes menstruelles qui représentent une bonne alternative. Elle demande si d'autres solutions existent selon elle car en tant que commerçante indépendante elle ne se voit pas laisser des produits d'hygiène gratuitement car les gens tendent à en profiter trop largement.

M^{me} Farpour-Lambert se doute bien qu'il y a du vol et que si les produits sont disponibles gratuitement des excès peuvent avoir lieu. La piste des culottes menstruelles est intéressante mais il n'y a pas encore assez de recul. Elle peut fournir des études internationales à la CCSJ sur le sujet.

Une commissaire demande si des chiffres sont disponibles sur les infections liées à une mauvaise utilisation de produits hygiéniques.

M^{me} Farpour-Lambert répond que c'est une problématique très rare car il y a beaucoup de prévention mais qu'elle touche généralement les personnes les plus précaires.

Ladite commissaire estime que sur la question des coupes ou des culottes menstruelles on se trouve dans une question de relation à son corps. Contrairement à la serviette hygiénique ou au tampon, il faut nettoyer les culottes et les coupes d'abord à l'eau froide dans un lavabo puis en machine ou les stériliser. Or,

les infrastructures et les toilettes posent des problèmes car il n’y a pas forcément de possibilités de nettoyer ces produits. Cela dépend aussi de la manière dont les femmes se gèrent et sont à l’aise avec cette idée. Pour des solutions de masse elle pense que la serviette hygiénique répond le mieux aux besoins de toutes les femmes sans considérer la manière dont elles vivent.

M^{me} Farpour-Lambert répond que c’est une problématique importante. En effet, toutes les personnes n’ont pas forcément accès aux moyens de nettoyer une culotte menstruelle ou une coupe qui doivent être lavées à 60 °C au moins ou stérilisées. Il faut laisser cette variété de produits pour que les femmes trouvent ce qui leur convient. Elle remarque qu’il est important de pouvoir être dépannée dans des situations d’urgence.

Elle conclut que la serviette hygiénique reste la bonne solution d’urgence si la CCSJ allait dans le sens d’une boîte ou d’un distributeur dans les toilettes.

M^{me} Farpour-Lambert acquiesce.

Un commissaire demande quels sont les risques sanitaires avec la culotte menstruelle.

M^{me} Farpour-Lambert répond que des staphylocoques peuvent se développer et produire des toxines si la culotte est laissée trop longtemps. Il faudrait donc un changement régulier. Il n’y a cependant pas assez de recul, les investigations sont en cours. On ne sait par ailleurs pas encore quels facteurs favoriseraient le développement de ces bactéries.

Un commissaire demande à quelle fréquence.

M^{me} Farpour-Lambert répond plusieurs fois par jour, ce qui est compliqué hors du domicile.

Ledit commissaire demande combien de temps elle peut être laissée au maximum.

M^{me} Farpour-Lambert répète qu’elle n’a pas les données pour l’instant mais peut faire des recherches et les fournir plus tard.

Il demande si des distributeurs sont placés dans les toilettes, le fait qu’ils soient en quelque sorte cachés les rendrait plus accessibles.

M^{me} Farpour-Lambert répond que c’est évident, particulièrement pour les jeunes filles.

Il demande s’il ne faudrait pas changer le regard des gens plutôt que de maintenir ce tabou.

M^{me} Farpour-Lambert répond que c’est à ça que sert l’information dans les écoles primaires, mais ce tabou est bien ancré.

Une commissaire précise que 4500 francs est le coût sur une vie, pas sur une année.

M^{me} Farpour-Lambert ajoute que si les culottes menstruelles sont efficaces et ne représentent pas de risque pour la santé, l'avantage budgétaire est flagrant bien qu'il ne règle pas le problème de l'urgence.

Un commissaire demande si proposer les culottes menstruelles dans les infirmeries ou en faire la promotion pourrait être une bonne initiative.

M^{me} Farpour-Lambert répond que cela représenterait un certain budget. Le DIP travaille sur ces questions et cherche comment répondre à ces besoins dans l'urgence comme sur le long terme. Elle précise que l'idée des bons d'achat pour des culottes menstruelles pourrait être bonne.

Elle fournira des données à la CCSJ sur les pratiques dans les autres pays européens, les culottes menstruelles et les infections.

Séance du 27 mai 2021

Audition de M^{me} Christina Kitsos, conseillère administrative en charge du département de la cohésion sociale et de la solidarité (DCSS), accompagnée de M^{me} Isabelle Widmer, cheffe du Service des écoles et institutions pour l'enfance (ECO)

M^{me} Kitsos commence par dire qu'il y a beaucoup de femmes au sein de son département, d'où le besoin d'en identifier le nombre exact afin de pouvoir répondre à cette demande. Concernant les écoles primaires, son département est tout à fait ouvert pour travailler avec le DIP et surtout avec les écoles primaires où il y a effectivement de plus en plus de filles qui ont leurs règles. Bien que la responsabilité incombe au DIP et non à la Ville, cela n'enlève en rien le fait qu'il est essentiel de travailler sur un axe de sensibilisation afin de briser les tabous et surtout au niveau des écoles primaires, où la question des règles reste secrète et méconnue. Il serait aussi envisageable de travailler avec l'Agenda 21 afin de s'organiser sur la mise à disposition des produits. Revenant sur le personnel, elle y est personnellement favorable et ajoute que la taxe rose pèse lourdement sur les femmes et les filles. Il y a des inégalités importantes qui se créent entre hommes et femmes en commençant par la contraception et elle considère qu'il faudrait équiper les toilettes de poubelles et de protections menstruelles au même titre qu'elles sont déjà équipées de papier toilette. Il y a déjà deux communes (Meyrin et le Grand-Saconnex) qui ont décidé d'installer des distributeurs et elle espère que Genève sautera bientôt le pas. Cette démarche concernerait au niveau de la Ville 309 employées sur 498 personnes au total ainsi que 750 filles scolarisées en 8P au niveau des écoles primaires. S'agissant de son département, la situation

budgetaire est très difficile comme elle l'a déjà mentionné; donc le budget serait impossible à absorber à ce niveau et il faudrait prévoir un budget complémentaire.

Questions des commissaires

Une commissaire émet quelques réserves car il s'agit d'établissements publics où les gens ont tendance à mettre tout et n'importe quoi dans les poubelles mais il y a aussi des choses qui disparaissent dans les toilettes en règle générale. Elle se demande donc comment cela était perçu. Elle demande ensuite combien il y a de toilettes par école à peu près car techniquement, si on équipait toutes les toilettes des écoles, elle se demande combien cela représenterait de distributeurs.

M^{me} Widmer n'a pas de chiffre mais il s'agirait idéalement d'équiper une seule toilette par école ou par étage.

Ladite commissaire demande si elles n'ont pas peur des abus et du fait que certaines personnes jouent avec ces protections. Elle demande ensuite ce qu'il en est du distributeur mis en place aux Bains des Pâquis et demande s'il y a des abus à ce niveau.

M^{me} Kitsos répond qu'aucun mauvais retour n'a été signalé mais cette démarche existe déjà dans certains lieux spécifiques. Cela ne choque personne que certaines personnes jouent avec du papier toilette même si cela peut arriver en effet, donc il s'agirait de répondre à la problématique des protections menstruelles de la même manière.

Une commissaire dit que l'intention est certes bonne mais se demande s'il ne faudrait pas agir au cas par cas. Il y a généralement une infirmière par école à laquelle il est tout à fait envisageable de demander des protections hygiéniques de manière directe. Si tel n'est pas le cas il serait aussi possible de s'adresser à la maîtresse principale directement. Autrement, elle trouverait le concept trop facile d'accès à tout le monde et n'importe qui.

M^{me} Widmer répond que les infirmières sont très peu présentes à l'école; il serait donc difficile de s'adresser à elles. Concernant l'idée de la maîtresse principale, des fois c'est un homme et cela reste de toute manière gênant pour les jeunes filles.

M^{me} Kitsos ajoute que l'idée est aussi de briser le tabou, d'où le libre accès à des distributeurs.

Ladite commissaire pense que l'aspect du tabou n'est pas vraiment pris sous le bon angle car dans certaines cultures le début des menstruations se célèbre.

Un commissaire demande si ce projet d'installation au niveau des écoles primaires est en collaboration avec le Canton.

M^{me} Kitsos répond que le projet n'en est qu'à son tout début, donc il serait impossible de répondre à la question. Mais en effet, ce serait l'idée.

Une commissaire ajoute que l'accès au distributeur des Pâquis a été mis en suspens lors du début de la pandémie mais il sera en marche pour cet été. Le risque d'abus ou de mauvaise expérience est évidemment complètement intégré concernant ce projet. Elle demande enfin si ce sont uniquement les classes de 7^e et 8^e HarmoS qui seront concernées par ce projet ou si les classes enfantines pourraient l'être aussi afin de s'approprier cet objet et de le normaliser.

M^{me} Widmer pense qu'il serait possible de cibler certaines cabines WC pour les bonnes tranches d'âge. Mais tout est encore à imaginer.

Séance du 14 octobre 2021

Vote

Par 8 oui (1 EàG, 4 S, 3 Ve) contre 6 non (2 PDC, 3 PLR, 1 UDC) et 1 abstention (MCG), la CCSJ accepte la motion M-1499.

Une commissaire du Parti libéral-radical annonce un rapport de minorité.

6 janvier 2022

B. Rapport de minorité de M^{me} Patricia Richard.

Ce texte demande à ce que la Ville de Genève mette à la disposition de son personnel féminin des produits d'hygiène, soit tampons et serviettes.

Il serait question aussi de faire de même pour les écoles, ainsi que les bâtiments de la Ville.

Payons-nous si mal notre personnel féminin, qu'il ne puisse se procurer ces produits de première nécessité?

Il a été clairement prouvé à plusieurs reprises que la Ville applique scrupuleusement l'égalité des salaires.

Est-il normal que les impôts de Genevois servent à payer les produits d'hygiène au personnel en plus des salaires les plus élevés pratiqués actuellement?

Concernant les écoles, des produits sont déjà présents dans les infirmeries, et ils peuvent donc être accessibles sans mettre à disposition des équipements supplémentaires.

Va-t-on ensuite rentrer dans un débat de marques?

La Ville va-t-elle être poursuivie en justice si une personne fait une grave réaction à un tampon ou une serviette?

Va-t-on faire une guerre de marques, un appel d'offres?

N'avons-nous rien de plus important à traiter?

Pour le Parti libéral-radical, la réponse est clairement oui, nous avons mieux à faire et non nous ne rentrerons pas dans ce débat.